

OFFRE D'EMPLOI

JOURNALIER(ÈRE) - PRÉPOSÉ(E) À L'EMBELLISSEMENT

Poste saisonnier à temps plein

SOMMAIRE DU POSTE

Le ou la préposé(e) à l'embellissement contribue à la réalisation et à l'entretien des aménagements horticoles des propriétés municipales. Il ou elle exécute les travaux liés à la plantation, à l'entretien et à la mise en valeur des plates-bandes, mosaïques florales, jardinières et autres aménagements paysagers.

TÂCHES PRINCIPALES

- Exécute les travaux d'aménagement et d'entretien horticole des propriétés municipales (plates-bandes, mosaïques florales, jardinières, rocailles, parterres décoratifs, entrées de la Municipalité, bâtiments municipaux, etc.), selon la planification et les directives établies par l'horticultrice;
- Participe à la plantation des arbres, arbustes, vivaces et annuelles;
- Prépare les sols en vue de la plantation (ameublissement, ajout de terre, compost, nivelage);
- Effectue l'entretien horticole régulier : désherbage, arrosage, fertilisation, taille, binage, sarclage, division de vivaces et tuteurage;
- Procède aux travaux saisonniers : préparation printanière, entretien estival et protection hivernale des végétaux;
- Assure la propreté et l'esthétisme des aménagements horticoles;
- Participe à l'entretien et au suivi des plantations horticoles en serre, selon les directives de l'horticultrice;
- Collabore à l'entretien général des serres et de leurs équipements;
- Offre un soutien occasionnel à l'équipe responsable de l'entretien des parcs et des espaces verts;
- Exécute toute autre tâche.

CE QUE NOUS T'OFFRONS :

- Emploi saisonnier du printemps jusqu'à la fin de l'automne, soit environ 35 semaines par année;
- Un horaire de travail de quarante (40) heures par semaine:
 - Du lundi au jeudi de 7h00 à 16h30 & vendredi de 7h00 à 11h00
- Un taux horaire selon la classe 3 de l'échelle salariale de la convention collective, soit de 26,03\$ à 30,99\$ pour 2026;
- Un régime d'assurances collectives et la participation à un régime de retraite avec contribution de l'employeur;
- Une banque de congés compétitive (vacances, fériées, congés mobiles et congés de maladie).



Travailler à la Municipalité de L'Ange-Gardien c'est avoir un impact concret sur la qualité de vie de ses citoyens.

EXIGENCES MINIMALES

- Détenir un diplôme d'études secondaires ou toute autre formation équivalente;
- Détenir un permis de conduire valide;
- Avoir la capacité de travailler seul ou en équipe;
- Excellente capacité physique et aisance à travailler principalement à l'extérieur;
- Minimum de 1 à 3 années d'expérience pertinente en travaux horticoles ou d'embellissement paysager;
- Expérience en milieu municipal ou institutionnel constitue un atout.

POSTULEZ DÈS MAINTENANT!

ENVOYEZ-NOUS VOTRE CANDIDATURE AVANT LE 1ER JUIN

Par courriel ou en personne aux adresses suivantes, à l'attention de Mariève Boisvenue, conseillère en ressources humaines :



mboisvenue@municipalitedelangegardien.com



Municipalité de L'Ange-Gardien,
1177 Route 315, L'Ange-Gardien
(Québec) J8L 0L4